
DIRECTION GENERALE DES INSTITUTIONS
FINANCIERES NATIONALES

DIRECTION DES ASSURANCES

N° 038 /MFBPP/DGIFN/DA

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Contrôle des assurances dans les entreprises du secteur privé et du public par la Direction des Assurances

La Direction des Assurances près la Direction Générale des Institutions Financières N Nationales (DGIFN) au sein du Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, informe le grand public du lancement à compter du 02 mai 2022, d'une série des contrôles orientées vers les entreprises du secteur privé et public.

Cette campagne de contrôle des assurances souscrites par les entreprises, s'inscrit dans le cadre de la promotion du secteur des assurances et la protection du grand public, des assurés, souscripteurs et bénéficiaires des contrats d'assurances.

La Direction des Assurances portera une attention particulière sur le respect d'une part, des assurances obligatoires dans le domaine de la construction et du BTP en lien direct avec l'obligation d'assurance Tous Risques Chantier (TRC) et Responsabilité Civile décennale en vigueur depuis le décret n° 85/755 du 01/06/1985 portant **application de la loi n° 44/85 du 26 mars 1983**, instituant une obligation d'assurance Tous risques chantiers et responsabilité civile décennale en République du Congo.

Il sera de l'autre contrôler, que les entreprises recevant du public ou opérant dans les secteurs sensibles de l'économie comme les mines, le pétrole, le transport routier, l'hôtellerie et l'aviation, bénéficient tous des couvertures d'assurance, susceptibles de

couvrir leur responsabilité civile, l'intégrité des personnes et des investissements réalisés dans le pays.

La Direction des assurances invite toutes les entités visées par ces contrôles de bien vouloir collaborer dans la sérénité et le professionnalisme.

Fait à Brazzaville, le 16 FEV 2022

Le Directeur des Assurances



Elvis Camille de Monique NZEINGUED